



MAIRIE de  
ROSIÈRES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE ORDINAIRE DU

LUNDI 30 JANVIER 2023 A 20 H 00

- |                         |                 |                                       |    |
|-------------------------|-----------------|---------------------------------------|----|
| ▪ Date de convocation : | 23 janvier 2023 | ▪ Nombre de conseillers municipaux :  | 27 |
| ▪ Date d'affichage :    | 23 janvier 2023 | ▪ Nombre de conseillers en exercice : | 27 |
|                         |                 | ▪ Nombre de conseillers présents :    | 20 |
|                         |                 | ▪ Nombre de conseillers votants :     | 24 |

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Arnaud RAYMOND, Maire en exercice.

#### **Etaient Présents :**

M. Arnaud RAYMOND, *Maire*,

M. Michel OUDIN, Mme Françoise POINSENOT, Mme Béatrice HENRY, M. Bruno MAYEUR,  
Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU, M. Raphaël GELARD,  
*Adjoint au Maire*,

Mme Annie BRANGBOUR, Mme Marlène GAURIER, M. Daniel GAC, M. Rémi DAUPHIN,  
M. Pascal VIEVILLE, M. Jérôme LO-HOI-NING, Mme Caroline HECKLY,  
M. Jean-Christophe TOUPET, Mme Natacha VAIRELLES, Mme Cécile RIGAUD,  
Mme Stéphanie JONIAUX, M. Chris MANIERI-BIGORGNE, Mme Annie PERINET,  
*Conseillers Municipaux*,

**formant la majorité des membres en exercice.**

#### **Etaient absents représentés :**

M. Patrick MELCHERS	mandataire	M. Michel OUDIN,
M. Ioan Cristian NACU	mandataire	M. Arnaud RAYMOND,
M. Johan PILLOUD	mandataire	M. Daniel GAC,
Mme Valérie RUINET	mandataire	Mme Béatrice HENRY,

#### **Etaient absents :**

M. Franck FEDER,  
Mme Laure CLERGET, Mme Audrey BIDAUD.

#### **Secrétaire de séance :**

M. Chris MANIERI-BIGORGNE a été désigné comme Secrétaire de séance.

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Rapporteur : Monsieur Bruno MAYEUR

Mes Chers Collègues,

Il vous est rappelé que la Commune de Rosières-près-Troyes a engagé une procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 4 avril 2022 exposant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation.

Les orientations définies au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durable sont les suivantes :

⇒ **Axe 1** : S'inscrire dans une démarche d'urbanisme choisi,

⇒ **Axe 2** : Offrir un cadre de vie de qualité aux habitants de la commune.

CONSIDERANT que la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme nécessite de débattre sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),

CONSIDERANT que l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme prévoit que :  
« un débat a lieu au sein de l'organe délibérant du Conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable mentionné à l'article L.151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme. »

CONSIDERANT que le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable, présenté au Comité de Pilotage du P.L.U le 17 janvier 2023 est prêt à être soumis au débat en conseil municipal ;

Il vous est proposé de débattre des orientations générales du P.A.D.D et du dossier présentant ce Projet, préalablement communiqué, portant sur les axes suivants, à savoir :

⇒ **Axe 1** : S'inscrire dans une démarche d'urbanisme choisi,

- 1.1 - Permettre l'accueil de nouveaux habitants,
- 1.2 - Modérer la consommation d'espaces dans le cadre du développement communal,
- 1.3 - Maintenir et développer les services à la population sur le territoire communal,
- 1.4 - Accueillir des activités économiques sur le territoire,

- 1.5 - Prévenir contre les risques naturels, technologiques et les nuisances.

⇒ **Axe 2 : Offrir un cadre de vie de qualité aux habitants de la commune.**

- 2.1 - Améliorer les qualités architecturales et paysagères des quartiers et veiller à la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti,
- 2.2 - Mettre en valeur le paysage,
- 2.3 - Favoriser les liaisons entre les sites urbanisés,
- 2.4 - Préserver les espaces naturels et la trame verte et bleue.

Après avoir débattu des orientations du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les remarques émises seront inscrites au sein de la délibération.

Il vous est proposé de bien vouloir :

- ✓ **PRENDRE** acte du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0

Pour extrait conforme, le 31 janvier 2023

**Le secrétaire de séance,**



Arnaud RAYMOND

ARNAUD RAYMOND  
2023.02.01 20:53:00 +0100  
Ref:20230201\_155049\_1-1-S  
Signature numérique  
Le Maire